

Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 03 Juin 2021

Convoqués le 25 Mai 2021

Affiché le 25 Mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un le trois juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : Mmes DASSÉ, HUBERT, GRIHARD, JARDIN, JEULAND, LOUYER, NEDJAAÏ, PLUMAIL, MM. CHAUVET, COLLIN, HÉDIN, GOUPIL, CAHU, HARAULT

Était absente/excusee : Mme BESLAND

Secrétaire de séance : Mr Jean-Louis COLLIN

Adjonction à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire présente la proposition du cabinet d'Architecture Accessible pour la réhabilitation du logement 1 place de l'église. Cette proposition s'élève à 211 486.46 euros H.T, 231 521.76 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Procès-verbal de la séance du 06/05/2021 :

Après délibération, le procès-verbal du compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) Adhésion 2021 Fondation du Patrimoine :

Monsieur le Maire rappelle que pour une commune de moins de 1 000 habitants, la cotisation annuelle auprès de la Fondation du Patrimoine est de 75 euros.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et charge Monsieur le Maire d'honorer cette dépense.

2) Indemnité de gardiennage des églises communales 2021 :

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire émanant de la Préfecture concernant le versement des indemnités de gardiennage pour l'église.

Le plafond de cette indemnité est fixé, pour l'exercice 2021 à 479.86 euros pour un gardien résidant dans la commune et à 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de verser la somme de 479.86 euros au titre de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'exercice 2021 à Madame Bernadette ROSSIGNOL qui effectue le gardiennage de l'église.

3) Décision modificative BP EAU :

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il est nécessaire d'abonder le compte 673 du budget eau afin de reverser la redevance assainissement collectif et la redevance modernisation des réseaux collectifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ouvrir une ligne de crédit au compte 673 du budget eau 2021.

4) Demande de subvention auprès de l'ADEME :

Monsieur le Maire explique aux élus que concernant l'installation d'une chaudière dans le logement situé 1 place de l'église, la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

5) Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du Volet Habitat :

Monsieur le Maire informe les élus que dans le projet de réhabilitation du logement 1 place de l'église, la commune peut prétendre à une subvention au titre du Volet Habitat de la Région des Pays de la Loire. Le taux de l'aide est de 30 % plafonné à 200 000 euros par opération.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

6) Demande de subvention auprès de Mayenne Communauté dans le cadre du contrat de territoire Volet Habitat.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du logement 1 place de l'église, la commune peut prétendre à une aide de 20 000 euros (4 x 5 000 euros) dans le cadre du programme Local de l'Habitat par Mayenne Communauté.

De plus, la commune peut prétendre à une aide versée dans le cadre contrat de territoire, Volet Habitat.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer une demande de subvention auprès de Mayenne Communauté pour une aide attribuée dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et d'une aide contrat de territoire, Volet Habitat et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

7) Demande de subvention auprès du Département au titre du Plan de Relance

Monsieur le Maire informe les élus qu'une subvention peut être attribuée par le Département de la Mayenne dans le cadre du Plan de Mayenne Relance volet communal. Cette subvention a été fixée à 9 969 euros.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du Plan de Mayenne Relance, volet communal afin de financer les travaux engendrés dans un pavillon locatif situé 7 rue des Cerisiers et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

8) Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du Plan de Relance

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Région des Pays de la Loire peut subventionner 20 % des dépenses d'investissement réalisées depuis le 1^{er} janvier 2020, le plafond de ces dépenses étant fixé à 375 000 euros.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Plan de Relance et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

9) Demande de subvention Leader Feader

Une subvention à hauteur de 80 % des travaux et études peut être attribuée à la commune pour les dépenses engendrées des opérations suivantes :

- Étude d'aménagement du centre bourg
- Changement du site internet de la Mairie
- Frais liés à la communication
- Le recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration.

Après débat, le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention Leader Feader et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

10) Mutualisation restauration scolaire

Monsieur le Maire informe les élus qu'une convention doit être signée en partenariat avec la commune de Jublains pour la mutualisation pour la préparation des repas de cantine. Cette convention prendra effet au 1^{er} septembre 2021 pour une durée de deux ans.

Accepte cette convention et charge Monsieur le Maire à la signer.

11) Centre de loisirs

La commune de la Chapelle-au-Riboul rejoint la mutualisation avec le centre de loisirs entre les communes de Grazay, Jublains et Hardanges.

La commune propose un service supplémentaire de garderie avant et après l'accueil de loisirs, elle sera effective à compter du 07 juillet prochain de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30 et se déroulera dans les locaux habituels de la garderie.

Les trajets entre la Chapelle-au-Riboul et Grazay seront effectués par un mini bus de l'entreprise RAYON de Bais sans surcoût pour les familles.

12) Entente sportive Marcillé/la Chapelle

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande formulée par le Président de l'entente sportive Marcillé/la Chapelle. Cette demande vise à obtenir des lots.

Après concertation, les élus avec 1 pour, 10 contre et 3 abstentions décident de ne pas donner une suite favorable à cette demande du fait que la commune octroie une subvention à cette association.

13) Terrain jouxtant le lotissement de la résidence de la Source 3

Monsieur le Maire informe les élus que dans le projet de création du lotissement de la résidence de la Source 3, l'implantation de la haie a été mal envisagée et de ce fait les parcelles se voient réduites en superficie. A cet effet, Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire du terrain jouxtant ces parcelles. Celui-ci est d'accord de vendre à la commune une bande de terrain d'environ 5 mètres.

14) Travaux en cours :

Logement 7 rue des Cerisiers :

Les travaux sont terminés et le logement a été attribué.

Logement 5 rue des Cerisiers:

La haie a été abattue, comme il avait été décidé par l'ancienne municipalité. Des claustras ont été installés.

Salle polyvalente :

Les travaux demandés par la commission de sécurité du Service d'Incendie et de Secours ont été réalisés par l'entreprise PILON.

Fauchage des bernés :

Monsieur le Maire signale qu'il a demandé à l'entreprise GIFFARD d'effectuer un passage supplémentaire cette année pour le fauchage des bernés.

➤ Panneaux entrées de bourg :

Les deux panneaux d'entrée de bourg ont été installés la semaine dernière.

15) Compte-rendu des commissions et syndicats :

Groupe de travail de Mayenne Communauté :

Mme LOUYER a assisté à ce groupe de travail. L'espace jeunes sera sur Grazay.

France Service à Lassay-les-Châteaux et à Mayenne :

Mme PLUMAIL rapporte les décisions lors de cette réunion :

Recrutement d'un agent avant le 1^{er} juillet 2021

Attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 euros sur deux ans.

Ateliers numériques :

Actuellement, deux ateliers numériques sont animés par Mme JOLY, Mme GRANGÉ Mr GOUPIL. Mme DESQUESNES s'est également proposée.

SIVM le Horps :

Mr Olivier CAHU présent à la réunion fait part des projets de forage à Ambrières-les-Vallées.

22) Questions diverses :

➤ Fête de la musique :

Le 19 juin prochain, Mr le Président de l'association CHAP 'ASSO a prévu d'organiser la fête de la musique sur la place de l'église. A cet effet, il demande l'autorisation d'effectuer un branchement électrique dans l'église.

Les élus émettent un avis favorable à cette manifestation sous réserve de l'accord de la Préfecture.

➤ Portail de la cantine-garderie :

Monsieur Serge LAMBERT est chargé de nous produire un devis pour le changement du portail de la cantine-garderie.

➤ **Élections :**

Monsieur Guillaume CARRÉ sera présent sur la place de l'église le vendredi 04 juin à partir de 19 heures pour présenter son programme des élections départementales.

Le 09 juin 2021 à 20 heures, c'est au tour de Mr Frédéric BORDELET de venir présenter son programme pour les départementales.

➤ **Café trottoir :**

La date du 13 juin 2021 est retenue pour la reprise du Café Trottoir. Cette animation sera proposée tous les deux mois.

Prochain conseil municipal :

☞ Jeudi 01 Juillet- 2021 à 20h00

Séance levée à 22h40